



DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 34 / 2023
DU 28 MARS 2023**

CONVENTION D'INTERVENTION EN ANALYSE DES PRATIQUES AU BÉNÉFICE DES AGENTS DU SERVICE SANTÉ MENTALE

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n° 121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président, notamment la conclusion de toute convention concernant les méthodes de travail, la dématérialisation,

Vu l'arrêté n° 27 / 2021 en date du 10 mai 2021 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Considérant que les agents du service santé mentale et précarité doivent être soutenus dans leur action en direction des publics précaires en rupture de soins, rupture de droits et/ou non demande de soins,

Que pour ce faire, il est nécessaire de proposer des temps d'analyse de la pratique et de contractualiser ces derniers par convention,

DÉCIDE

Article 1er

Des temps d'analyse de la pratique, organisés au bénéfice des agents du service santé mentale et précarité afin de soutenir l'exercice de leurs missions auprès des publics précaires, sont approuvés.

Article 2

Mme Manuella Pescheux est retenue comme prestataire pour proposer ces temps d'analyse de la pratique.

Article 3

La prestation, évaluée à une intervention d'une durée de deux heures trente une fois par trimestre; se déroulera sur quatre rencontres en 2023, moyennant le paiement d'honoraires de 200 €/HT/prestation, soit un total de 800 € HT.

Article 4

Les modalités de mise en place de ces séances sont indiquées dans la convention d'intervention.

Article 5

Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 7

Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez